

VISIO CONFERENCE Ouverture de séance : 18h00

Secrétaire de séance : Mme De Biasi Agnès

Madame la Principale remercie les membres de leur présence en visioconférence pour ce CA .

Membres excusés : Monsieur Gleyze, Monsieur Garcia, Monsieur Jules Ramos Poupot.

membres présents : 21 présents – quorum atteint

**Ordre du jour :**

1. Approbation Procès-Verbal Conseil d'Administration du 23/11/21 et 14/12/21
2. Structure/effectifs rentrée
3. Répartitions de la Dotation Globale Horaire (DGH)
4. Conventions
5. Modifications du Règlement Intérieur
  - Rappel sur les objets connectés (montres).
  - Proposition d'insertion dans le préambule du règlement intérieur d'une disposition relative au respect dû aux agents de l'Etat + courrier du chef d'établissement.
6. Point chantier
7. Point situation sanitaire
8. Point avancée projet PHARe
9. Divers

**1. Approbation Procès-Verbaux Conseil d'Administration du 23/11/21 et 14/12/21**

Vote : Présents 21      0 contre      0 abstention      21 pour

**2. Structure/effectifs rentrée**

	Collège		SEGPA		ULIS
6 <sup>e</sup>	7 divisions	180 élèves	1 divisions	15 élèves	
5 <sup>e</sup>	6 divisions	176 élèves	2 divisions	21 élèves	Les 13 élèves sont inclus dans les classes de collège selon leur âge et leur profil
4 <sup>e</sup>	6 divisions	172 élèves	2 divisions	22 élèves	
3 <sup>e</sup>	6 divisions (+1)	169 élèves	2 divisions	20 élèves	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>697</b>	<b>7</b>	<b>83</b>	

**3. Répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)**

Monsieur Lavigne : Point sur la répartition des heures et des postes.

Rappel de la consultation des équipes en conseil d'enseignement et présentation finale en conseil pédagogique le 03/02

DISCIPLINES	besoin matière	Supports existants		proposition équipe	HSA	Total
		postes matière	HP			
Lettres LCA	122,50	5 postes certifiés (5x18); Mmes CHEVROT, DE LA VAUVRE, LAGAYETTE, MARTINEN, MOURLANNE, 1 poste à 14,5h (Mme GOMEZ) 1 poste à 9h (Mme DELLAS)	115,5		9,00	
Anglais (+bilingue + Euro)	113,5	5 postes certifiés (5 x 18h ) Mmes AZRAG, BIREPINTES, DUVEYROLIS, M. DJIME Mme JACQUESSON	90	1 BMP 13,5 h	10	
Espagnol (+ bilingue + Euro)	60	3 postes certifiés (3 x 18h) Mmes PICCOLO, LARRAINDABURU, BOURDET	54		6	
Italien	8,5		8,5		0	
HG	84,5	3 postes certifiés + 1 agrégé (3 x 18h) + (1 x 15h) Mmes CHOPY, MELAND, SANS et M. MAURIN	69	Stagiaire en priorité ou BMP 9H	6,5	
Maths	107,5	4 postes certifiés (4 x 18h) Mmes GAUMER-AJOT, TREZEGUET, PEAUDECEF, DUFAY 1 poste à 14,5 H (Mme HICKSON)	86,5	1 BMP 14H	7	
Techno	55,5	3 postes certifiés (3 x 18h) Mme SOLFERINO, MME DESTENABES + XXX	54		1,5	
PHYS+labo	37	1 poste certifié + 1 agrégé (18h + 15h) Mme GOTTIN et M. BOULANT	33		4	
SVT+labo	58	3 postes certifiés (3 x 18h) Mme DE BIASI, M. SEYRAC +xxx	54		4	
Ed. Mus.	27	1 poste certifié (1 x 18h) Mme AVENET	18	BMP de 7h	2	
Arts Plast	25	1 poste certifié (1 x 18h) Mme BLONDEAU	18	BMP de 5 h	2	
EPS (+ UNSS + sections)	125	5 postes certifiés (5 x 20h) Mmes CHANTELOUBE, DEPIVES et SARCIAT, MME FREYSSINET GROLEAU	100	BMP ou STAGIAIRE (8h cours)	17	
PE SEGPA	93,3	4 postes PE (4 x 21h) Mmes EL HAJI, BIDAL, LAAROUSSI, SANCHEZ	84	CSR de 9,3H	0	
PLP SEGPA	54	3 postes PLP (3 x 18h) Mme PIANELLI et MME GODDERIS, M.Le BONNIEC	54		0	
U.L.I.S.	21	1 poste PE (1 x 21h) X	21		0	
TOTAL		992,30	857,5	65,8	Total HP	69

26h par classe (= horaire statutaire)

Dotation d'autonomie → 3h par division

Bonification sociale / territoriale / accompagnement particulier → non connue à ce jour  
2h de chorale

ARE (heures de labo – professeurs de PC et de SVT) – horaire réglementé 1h par poste

Forfait AS (17h + 3h = 20h)

Un enseignant peut assurer 2h supplémentaires, voire plus s'il est d'accord.

**Arrivée de 2 membres supplémentaires → 23 présents**

Il n'est pas prévu pour l'instant de créer ou supprimer des postes pour la rentrée 2022.

*Question posée par les enseignants qui porte sur les heures d'autonomie et leur répartition : les consultations des équipes pédagogiques ne permettent pas de rediscuter des répartitions de ces heures d'autonomie or certaines disciplines disposent de plus ou moins d'heures.*

*Réponse de M. Lavigne : Oui, il se trouve que les sciences (SVT et Sciences physiques) sont concernées.*

*Précision de Mme De Biasi sur le fonctionnement en SVT : niveau concerné par les heures d'autonomie = 6° → 4 groupes seront constitués à partir de 3 classes mais une classe ne disposera pas de ces heures d'autonomie et fera cours en classe entière toute l'année ce qui pose problème pour réaliser les TP. En Physique Chimie aucun niveau ne dispose d'heures d'autonomie.*

*Réponse de M. Lavigne : Ce point pourra être discuté à la rentrée, en conseil pédagogique par exemple.*

#### **4. Conventions**

##### **Arrivée d' 1 membre supplémentaire → 24 présents**

Madame la gestionnaire :

##### **1- Conventions**

- Convention avec l'auteur Vesco Flore (Action théâtre)
- Convention de prestation « Sensibilisation des publics et spectacles musicaux » avec Beleza
- Convention avec le club Unesco de Langon
- Contrat d'abonnement avec la poste (boîte postale)
- Convention de désignation du délégué à la protection des données
- Convention régissant le fonctionnement de la section sportive golf
- Convention de prêt de matériel à titre gracieux avec la commune de Langon (barrières)
- Convention de prêt de matériel avec le Collège Anatole France de Cadillac (1 kit de 10 mannequins)
- Convention de partenariat avec la fédération départementale pêche et protection aquatique 33 (Escape game)
- Contrat de location entretien Pitney Bowes (machine à affranchir)
- Contrat avec BNP Paribas (location photocopieurs)
- Contrat de maintenance avec MCB (photocopieurs)

Vote : présents : 24    pour : 24    contre : 0    Abstention : 0

#### **5. Modifications du Règlement Intérieur**

Madame la principale propose l'ajout en préambule du règlement intérieur d'une disposition relative au respect dû aux agents de l'Etat

Quel que soit leur métier, les agents du ministère chargé de l'Éducation nationale sont exposés à des risques professionnels spécifiques liés à la relation directe aux usagers.

Les exigences de ces derniers et la pression sociale se sont accrues. L'environnement immédiat de l'institution scolaire questionne ouvertement le mode d'action des personnels, leur professionnalisme, en exprimant parfois des attentes et des impatiences, y compris sous la forme de critiques virulentes qui ne sont pas acceptables.

Dans le cadre des travaux du CHSCTA sur les violences contre les personnels, et sur proposition de ses membres, l'académie de Bordeaux a engagé des actions visant à repositionner les agents publics de notre académie dans leur autorité et à réaffirmer le respect qui leur est dû de la part des élèves et de leur famille en tant que personnels chargés d'une mission de service public :

- Les chefs d'établissement sont invités à proposer aux membres du Conseil d'Administration, l'insertion dans le préambule du règlement intérieur de l'établissement, d'une disposition établissant le type de relation attendue entre les représentants légaux des élèves et les membres de la communauté éducative. Cette disposition énonce clairement le cadre réglementaire dans lequel ce rapport doit s'inscrire.

- Le Rectorat propose aux chefs d'établissement un courrier type de mise en garde, à destination des représentants légaux dès lors qu'il aura été constaté de leur part des propos ou des jugements de valeur susceptibles de porter atteinte à la dignité d'un agent de l'Etat.

Les membres du CHSCTA ont adopté à l'unanimité ces documents lors de la séance du CHSCTA du 4 mars 2021. Ceux-ci ont été ensuite présentés et validés par les représentants des personnels en groupe Blanchet le 15 mars 2021, puis en CTA le 23 mars 2021 lors de la présentation de la feuille de route RH.

Ces nouveaux documents, s'ajoutent aux dispositifs existants, tels que les guides d'accompagnement des personnels en cas d'incivilité et d'agression diffusés par le Ministère de l'Éducation nationale.

Proposition d'insertion dans le préambule du règlement intérieur d'une disposition relative au respect dû aux agents de l'Etat

**« Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'établissement scolaire.**

**Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par le chef d'établissement. En cas de difficultés persistantes, le chef d'établissement est en mesure de lui interdire l'accès à l'enceinte de l'établissement sur le fondement de l'article R421-12 du code de l'éducation, voire de procéder à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la république. »**

**Vote :** présents : 24    pour : 24    contre : 0    Abstention : 0

Face aux postures de certains parents, Madame la Principale propose également l'insertion dans notre règlement intérieur d'une mention concernant les refus de punitions.

## REGIME DES SANCTIONS ET DES PUNITIONS SCOLAIRES

### 4.1. Les punitions scolaires

Elles sont décidées en réponse immédiate par les personnels de l'établissement et concernent les manquements aux obligations des élèves, les perturbations dans la vie de la classe et de l'établissement :

- inscription sur le carnet de liaison (avec convocation éventuelle des parents par le professeur concerné et/ou le Professeur Principal)
- observation écrite envoyée par courrier à la famille
- excuse orale ou écrite
- devoir supplémentaire assorti ou non d'une retenue
- exclusion ponctuelle d'un cours (exceptionnel et donnant lieu à une information écrite à la Direction) avec un travail à effectuer
- suppression des autorisations de sortie avant 17h10.

retenue un mercredi matin ou après-midi ou après 17 heures 10, **les mardis et jeudis**, sur proposition écrite d'un membre de la communauté éducative, pour un problème de comportement, de travail non présenté ou pour un manquement au règlement intérieur.

**Le refus répété de se présenter à une retenue pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.**

Le personnel de direction, d'enseignement et d'éducation peut confisquer le téléphone portable d'un élève en cas d'utilisation non autorisée. Le téléphone est ensuite remis au Chef d'Etablissement ou son représentant, qui le tiendra à disposition de l'élève ou de ses représentants en fin de journée. Un courrier sera adressé à la famille.

**Vote** : présents : 24    pour : 24    contre : 0    Abstention : 0

+ Rappel sur les objets connectés (montres).

## **6. Point chantier**

Madame Lemerrier et Madame Ronne font un point sur le chantier de restructuration qui entre dans sa dernière phase :

Depuis Noël :

- Livraison d'une partie des locaux administratifs (bureaux de la direction et salle des professeurs).
- évacuation d'une partie des Algéco (administration et base de vie du chantier)
- Ouverture de l'entrée principale

Après les vacances de février :

- Livraison de la Vie Scolaire
- Infirmerie
- Bureaux AS et psychologue EN
- Atelier de la SEGPA
- Logements

Fin du chantier confirmée pour le 28/02

Une équipe restreinte de l'entreprise GCC qui a coordonné le chantier, restera sur place après le 28/02 pour assurer les derniers ajustements ou mises au point.

### **Questions concernant le chantier :**

- Le parking et l'éclairage

→ le parking sera accessible dès le retour des vacances

→ L'éclairage de la rue est organisé par la ville, il reste une zone encore sombre devant la Caserne

- Remarques faites sur les portes d'accès à la cour du bâtiment pédagogique qui disposent d'un verrou mais pas de dispositif de sortie anti-panique comme dans le collège précédent. Or les élèves « s'amuse » à fermer les portes avec les verrous intérieurs ce qui pose des problèmes de sécurité alors que des cours ont lieu dans le bâtiment pédagogique. M. Groleau fait la même remarque en EPS.  
Réponse de Mme Ronne : Les verrous sont faciles à ouvrir.
- Remarques de Madame la Principale sur les dégradations réalisées par certains : les dégradations sont systématiquement sanctionnées et les dégâts sont facturés aux familles..

## **7. Point situation sanitaire**

Madame Antoine :

Rappel de la tenue du dernier CHSCT en visio le 28/01 qui a permis de refaire un point sur la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les locaux et également sur le contact tracing assuré par Mme Lafont, infirmière.

Point sur les chiffres depuis Noël : 27% de contaminations depuis Noël et maintien du masque en extérieur pour limiter le nombre de cas contacts.

Mme Ronne et Mme Antoine remercient Mme Lafont, infirmière scolaire pour son travail de recensement des élèves positifs, des cas contacts, et ses contacts avec les familles .

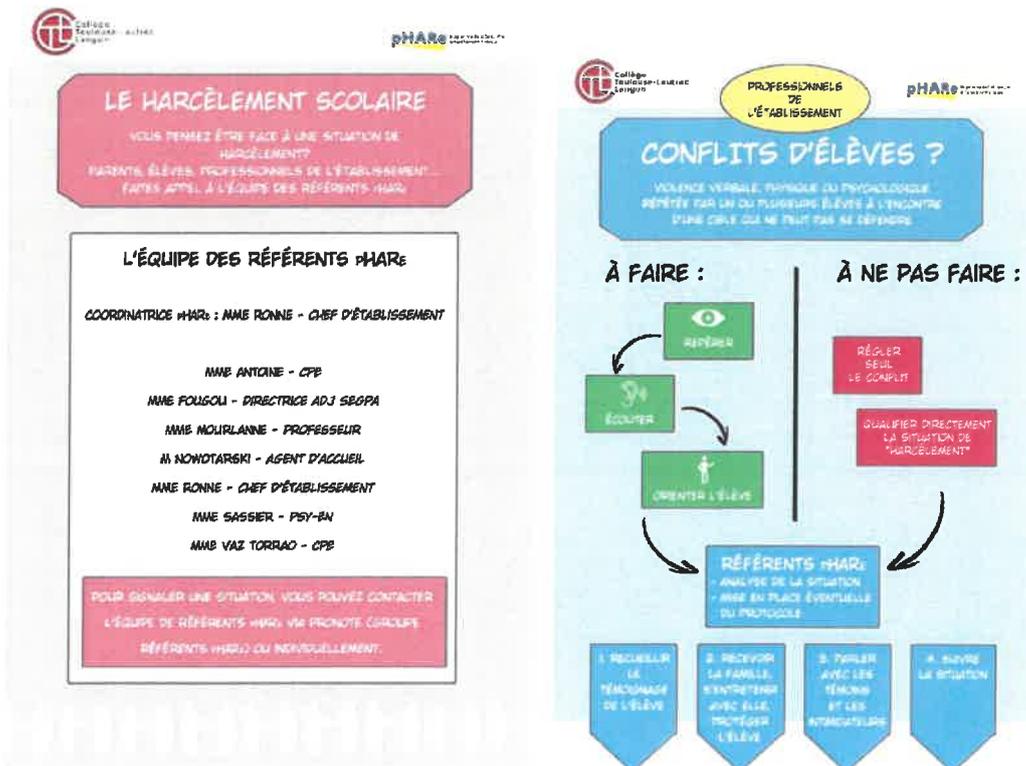
## **8. Point avancée projet PHARe**

Présentation par Mme Fougou : mise en place du projet PHARe

7 adultes référents ont été formés.

Des flyers seront distribués

A ce jour mise en place de 2 protocoles harcèlement depuis la rentrée 2021.



Bilan d'étape et présentation des documents

- Groupe des référents
- Protocole de signalement de situations
- Groupe d'élèves Ambassadeurs

4F	Mathilde DUCHAMPS
3D	Lilou PEREZ
3D	Célia PIERS
3D	Louciane REBEIRAT
5D	Chloe IZARD
5B	Jade COUSSEAU
5D	Elisa COYREAU des LOGES
5D	Melissa COURTIN-LARIDON
4F	Nathan GARCIA
4C	Enora HILT
4C	Lola LARRUE-RODRIGUEZ
5B	Lilou de ARAUJO

- Présentation du planning et programme de la formation des Ambassadeurs
- Actions menées depuis la rentrée : journée de lutte contre le harcèlement et participation au concours NAH.  
 (Chansons diffusées lors de la journée de lutte contre le harcèlement – concours NAH → productions d'élèves vidéo/ affiches, club Manga qui fait aussi une production et la classe euro prépare aussi une vidéo)

L'an prochain le programme pHARe devient obligatoire dans tous les établissements

Question de M. Omnès : Sur les 12 élèves il y a 11 filles, pourquoi ?

Réponses de M. Lavigne et de Mme Antoine : il n'y a pas de difficulté pour trouver des Ambassadeurs, c'est la première année cette liste pourra évoluer avec d'autres élèves volontaires.

## 9. Divers

- Tribunal d'Orléans : depuis le CA extraordinaire nous avons fait appel à un avocat d'Orléans pour suivre l'affaire qui nous oppose à une famille concernant une dette de cantine. L'avocat a demandé un report de séance le 3 janvier afin de mieux préparer notre défense. Le CA sera tenu informé des suites.
- Tableau des scores de nos élèves de 2<sup>e</sup> au Lycée Jean Moulin.

Nom (Collège avec 10 et + d'élèves)	2020/2021			2021/2022		
	Effectifs	Semestre 1	Année	Effectifs	Semestre 1	Année
		Moyenne			Moyenne	
Ensemble des élèves de 2 <sup>nd</sup> e	525	12,18	12,35	429	12,53	
Garçons	256	11,93	12,03	192	12,52	
Filles	269	12,42	12,66	237	12,53	
		12,58	12,83	58	12,82	
		12,29	12,53	77	12,29	
		11,93	12,10	65	12,17	
		12,38	12,70	71	12,40	
		11,14	11,44	10	11,75	
		11,56	11,85	12	12,67	
Toulouse Lautrec - Langon	88	12,59	12,74	83	13,38	

Bilan du premier trimestre positif, on note une bonne réussite de nos élèves qui obtiennent des résultats supérieurs à ceux des autres collèges du secteur.

Fin de séance 19h35

Secrétaire de séance



A. de BIASI

La Principale



V. RONNE